

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 décembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2016  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

M. Benoit Dorais, Mme Chantal Rossi et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

**ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Jean-François Cloutier.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il invite les élus à assister à la 30<sup>e</sup> édition de la simulation du Jeune conseil qui se tiendra du 20 au 22 janvier 2017 dans la salle du conseil, car la présence des élus est fortement appréciée par les jeunes. Fondée en 1987, cette institution réunit des dizaines de jeunes âgés de 18 à 30 ans qui débattront, pendant trois jours, de projets de règlements traitant d'enjeux de toutes sortes tels que l'itinérance, les logements abordables, les services policiers, l'immigration, la mixité sociale, l'urbanisme, le vivre-ensemble et bien plus. Il encourage les membres du conseil à réserver cette date à leur agenda.

Il invite également tous les élus à être présents avec leurs familles aux traditionnelles portes ouvertes de l'hôtel de ville qui auront lieu le samedi 24 décembre 2016, de 11 h à 14 h 30, pour saluer les citoyennes et citoyens en présence du maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui accueillera les Montréalaises et Montréalais qui viendront y faire un tour.

Il signale les événements suivants : le 3 décembre 2017 « Journée internationale des personnes handicapées », le 6 décembre 2017 « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », le 7 décembre 2017 « Journée de l'aviation civile internationale », le 18 décembre 2017 « Journée internationale des migrants » et le 20 décembre 2017 « Journée internationale de la solidarité humaine ».

En ce qui concerne la « Journée internationale des migrants », le président du conseil explique que depuis le début de l'année 2016, le Bureau de la présidence a réalisé de nombreux accueils qui visent à souligner des anniversaires ou encore des journées internationales en ouverture du conseil de ville. Le Bureau de la présidence a le plaisir d'accueillir lors de ces journées des partenaires internes et externes qui œuvrent quotidiennement auprès de Montréalaises et Montréalais. Donc, pour souligner cette Journée internationale des migrants décrétée par l'Organisation des nations unies (ONU) en 2000, des partenaires internes et externes de la Ville qui travaillent à l'accueil des migrants seront accueillis au début de cette séance. Le président du conseil présente à l'assemblée les personnes suivantes : Mme Chantal Gagnon, directrice adjointe – Qualité de vie à la Ville de Montréal, Mme Anne Ketenbeil, directrice générale de l'Association communautaire d'emprunt de Montréal, Mme Ginette Archambault, directrice des activités internationales à la Croix-Rouge, Mme Patricia Bossy, directrice de l'organisme J'apprends avec mon enfant ainsi que M. Stéphane Patry et Mme Nathalie Tellier employés à la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal, responsables des activités reliées au développement de l'employabilité chez les communautés immigrantes

Pour terminer, le président du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre des conseillères et conseillers Justine McIntyre, François Limoges, Claude Dauphin et Lorraine Pagé.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Vision zéro - mesures concrètes pour atteindre cet objectif et assurer la sécurité des piétons à la suite du décès d'un piéton qui traversait la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, que le temps alloué pour poser une question à la période de question des membres du conseil est de 1 minute 30. La cheffe de l'opposition officielle remercie le président du conseil pour ce rappel et s'assure auprès du président que le temps alloué pour la question supplémentaire est bien de 1 minute. Le président le confirme.		
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Urgence d'agir maintenant en incluant dans les contrats de déneigement des clauses pour exiger que les camions possèdent les équipements requis pour assurer la sécurité des piétons lors de certaines manœuvres
M. François Limoges	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Appui favorable de l'administration souhaité pour la Motion pour l'amélioration de la résilience du métro inscrite à l'article 65.01 à la suite des pannes majeures qui ont paralysé les lignes du métro ces dernières semaines
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Mesures pour protéger les espèces menacées dans le Parc nature de l'Anse-à-l'Orme et atteindre l'objectif ciblé de préserver 10 % des espaces naturels sur le territoire de l'agglomération à la suite du rapport de l'étude d'évaluation de la Fondation David Suzuki – Diversifier les sources de revenus de la Ville de Montréal afin de réduire la dépendance aux taxes foncières pour acquérir la liberté de choisir des projets résidentiels qui ne mettent pas en péril les espaces verts
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	Mesure pour assurer qu'InnoCité MTL privilégie la langue française dans les messages publicitaires qu'elle émet afin de ne pas répéter la situation qui s'est produite à Ottawa, soit l'émission d'un message en anglais par l'organisation du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal

Le maire Denis Coderre soulève une question de privilège quant aux propos tenus par la conseillère Popeanu concernant l'organisation du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal afin de préciser à la conseillère que Montréal est une ville francophone et que tous les Montréalais sont fiers de la langue française. Il souligne que l'incident relatif à la publicité de langue anglaise diffusée à Ottawa était de la responsabilité de Tourisme Montréal qui s'est excusé à cet effet. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève également une question de privilège pour indiquer que l'administration fait souvent des procès d'intention aux interlocuteurs des partis d'opposition et que l'intervention du maire Denis Coderre n'était pas à son avis une question de privilège. Finalement, il réitère la demande à l'effet que les questions de privilège se fassent après la période de questions des membres du conseil, comme à l'habitude. Le président du conseil informe le leader de l'opposition officielle qu'il comprend son intervention sur la question du statut d'une question de privilège et le remercie. Il invite la conseillère Popeanu à poursuivre son intervention.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Magda Popeanu	M. Denis Coderre	Vérification auprès des organismes agissant sous le giron de la Ville de Montréal afin d'assurer que les messages publicitaires ou communications seront à prédominance française
M. Marvin Rotrand	Mme Anie Samson	Reflète du caractère ethnique de la Ville de Montréal souhaité dans l'organisation municipale en particulier parmi les employés du Service des incendies de Montréal – Mesures pour accompagner les candidats des communautés culturelles afin d'aider une plus grande majorité à se qualifier pour ces emplois

À 13 h 32,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Émilie Thuillier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Souhaite obtenir les directives de la Ville pour la gestion du chantier de la rue Tolhurst, entre le boulevard Gouin jusqu'à la rivière, ainsi que la date limite imposée à la compagnie pour terminer ces travaux de réfection
M. Éric Alan Caldwell	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Informers les membres du conseil de l'état de la situation du projet de modernisation de la rue Notre-Dame qui a été annoncé dans le schéma d'aménagement comme une priorité à court terme – Identification du projet dans lequel les travaux de prolongement de la rue Souigny seront faits
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre	Respect des conditions pour conserver le Grand prix de Formule 1 à Montréal - Assurer les membres du conseil que la pénalité au montant de 4 M\$ pour le retard dans les travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve ne seront pas aux frais des contribuables / Assurance qu'un tel investissement aura des redevances pour les Montréalais - Justification du paiement d'une somme de 18 M\$ si le retard dans les travaux n'est pas attribuable à la Ville de Montréal

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Anne-Marie Sigouin	M. Denis Coderre (M. Réal Ménard)	Souhaite que la population soit informée du projet final en ce qui concerne la réfection du parc Jean-Drapeau ainsi que la Place des nations

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 49.

---

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde soulève une question de règlement pour rappeler au président du conseil qu'il y avait eu entente entre les parties afin de ne pas autoriser des questions de privilèges pendant la période de questions des citoyens ainsi que pour celles des membres du conseil mais de les autoriser seulement à la fin des périodes de temps allouées à cet effet. Elle souligne qu'il y a eu un changement à cette entente durant cette séance sans qu'aucun membre n'en soit informé et demande, qu'à l'avenir, tout changement dans cette façon de procéder soit transmis à tous les membres du conseil. Le président du conseil informe la conseillère Lavigne Lalonde que cette procédure n'a pas changé et c'est la raison pour laquelle il a aussi autorisé la question de privilège du leader de l'opposition officielle.

La conseillère Lavigne Lalonde poursuit pour demander au président du conseil de clarifier s'il va permettre des exceptions à l'avenir comme ce fut le cas aujourd'hui, malgré le fait que l'entente demeure inchangée. Le président du conseil réitère que l'entente tient toujours et qu'il n'y aura pas d'exception à l'avenir car les questions de privilège ne seront permises qu'à l'échéance du temps alloué pour les périodes de questions. Il invite le leader de la majorité, M. Francesco Miele, à poursuivre les travaux. Le leader de la majorité indique, sans vouloir poursuivre le débat, qu'il faudra soumettre cette question à la Commission de la présidence du conseil afin de clarifier la lecture d'une question de privilège lors de la période de question des citoyens versus une question de privilège lors de la période de questions des élus.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 3.01 à 3.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1344**

#### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

--- Le conseiller Marvin Rotrand dépose une Motion non partisane visant à examiner la possibilité d'une candidature de la Ville de Montréal pour une future Exposition universelle pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal.

---

**CM16 1345**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CM16 1346**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

**CM16 1347**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 novembre 2016, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 décembre 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 novembre 2016.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 novembre 2016.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 27 novembre 2016.

---

#### **CM16 1348**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430028

---

#### **CM16 1349**

##### **Dépôt de la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) »**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose la réponse du comité exécutif aux recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général à la suite de l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM-102-1621 et MHM-104-1621) », et le conseil en prend acte.

04.05 1163430029

---

#### **5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants

- 5.01 Résolution CA16 12237 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demande au conseil municipal de rétablir deux collectes de déchets domestiques par semaine

---

#### **6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document déposé.

---

## 7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016.

---

### CM16 1350

#### Dépôt du rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport annuel 2016 de Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.02

---

### CM16 1351

#### Dépôt du rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport d'activités 2015-2016 de La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.03

---

### CM16 1352

#### Dépôt du Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités - édition 7 - du 7 au 17 juillet 2016 de Montréal Complètement Cirque (La Tohu), en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

---

### CM16 1353

#### Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise »

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2013 - Collectivité montréalaise », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.05 1167507001

---

**CM16 1354**

**Dépôt du rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal »**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le rapport de l'inspecteur général intitulé « Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif Montréal en histoires dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal », et le conseil en prend acte.

07.06

---

7.07 Dépôt de déclarations d'un membre du comité exécutif en vertu de l'article 24 du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements. Voir l'annexe au procès-verbal.

---

7.08 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

---

**CM16 1355**

**Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage**

Le leader de la majorité dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.09

---

**CM16 1356**

**Dépôt du Rapport d'activités 2016 du Festival Mode & Design, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport d'activités 2016 du Festival Mode & Design, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

---

**CM16 1357**

**Dépôt des états financiers au 31 août 2016 et du Rapport d'activités 2016 du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose les états financiers au 31 août 2016 et du Rapport d'activités 2016 du Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc., en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

---



---

**CM16 1358**

**Dépôt du Rapport annuel d'activité et Bilan du Festival international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157**

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, dépose le Rapport annuel d'activité et Bilan du Festival international Nuits d'Afrique 2016, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.12

---

**CM16 1359**

**Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes**

La conseillère Anie Samson dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : « Mandat CE16 1707 - Les procédures et les critères suivis par le SPVM pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes », ainsi que le rapport minoritaire de l'opposition officielle l'accompagnant, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour inviter le conseiller Norris à cesser de recourir à une distorsion des faits dans son intervention et de s'en tenir à la pertinence de son rapport minoritaire. Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève à son tour une question de privilège pour soutenir que les informations relatées par le conseiller Norris sont véridiques et connues et que ses propos s'appuient sur des articles de presse et l'émission radiophonique à laquelle a participé le maire. Le président du conseil invite le conseiller Norris à poursuivre son intervention en se recentrant sur son rapport minoritaire.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil demande au conseiller Norris de retirer le mot « scandale » utilisé lors de son intervention. Ce dernier s'exécute.

---

Le débat se poursuit.

---

08.01

---

**11 - Dépôt de pétitions**

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée.

---

**CM16 1360****Déclaration condamnant les actes de vandalisme envers les commerçants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve**

Attendu qu'à quelques reprises cette année, des commerçants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ont été la cible d'actes de vandalisme perpétrés en pleine nuit par des individus n'ayant pas revendiqué leur geste;

Attendu que toute forme de violence et d'intimidation est inacceptable dans une société démocratique;

Attendu que les commerçants participent à la vie d'un quartier et doivent pouvoir se sentir en sécurité en tout temps;

Attendu que le maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve s'est engagé, dès juin 2016, à tenir des assises sur la gentrification et la mixité sociale le 15 mai 2017;

Attendu qu'un comité de coordination des assises se rencontre à tous les mois pour établir un véritable diagnostic des situations vécues par les citoyens du quartier;

Attendu que dans le cadre de ce diagnostic, une étude a permis, pour la première fois, de chiffrer la hausse de condos et la baisse de logements résidentiels;

Attendu que les résultats de cette étude révèlent que de 2003 à 2014, 835 logements résidentiels ont été retirés du marché à cause des condos;

Attendu que cette baisse équivaut presque à la hausse du logement social et coopératif (ajout de 830 unités depuis 2002);

Attendu que le projet de loi n° 121 *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* permettra à Montréal de définir des exigences nouvelles et particulières en matière d'habitation;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Réal Ménard

que le conseil municipal :

- 1 - condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 - ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire, M. Denis Coderre, informe les membres du conseil, lors de sa lecture de la déclaration, en regard du 1<sup>er</sup> Attendu, qu'il y a eu certains gestes de vandalisme qui ont été revendiqués depuis sur les réseaux sociaux. Il indique également que la date du 15 mai 2017, apparaissant à la fin du quatrième « Attendu », aurait dû se lire le 7 mai 2017.

Le maire poursuit son intervention.

Le conseiller Peter McQueen prend la parole pour dénoncer les propos du maire alléguant que certains conseillers de l'opposition officielle ont quitté la salle du conseil pour ne pas avoir à participer au débat et voter sur cette déclaration. Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, soulève une question de privilège pour demander au conseiller McQueen de ne pas prêter des intentions au maire lors de ses interventions. Le président du conseil rappelle au conseiller McQueen que la question de privilège doit être invoquée pour autoriser un membre du conseil à prendre la parole lorsqu'une intervention est déjà en cours et demande au conseiller McQueen si sa question était une question de privilège. Le conseiller McQueen confirme au président du conseil que son intervention était une question de privilège et réitère que les allégations du maire sont non fondées et que les élus ont le droit de sortir de la salle pour répondre à des urgences.

Le président du conseil cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, qui explique que le conseiller McQueen n'a fait que suivre l'exemple des membres du comité exécutif qui prennent la parole sans tenir compte de la procédure d'assemblée lorsqu'une intervention de l'opposition ne leur convient pas. De plus, il considère qu'effectivement les droits de membres absents de la salle ont été lésés par les propos tenus. Le président du conseil informe le leader de la majorité qu'il a écouté sa question et il invite les membres à la poursuite des travaux en toute sérénité.

---

Le débat se poursuit.

---

Le conseiller Réal Ménard soulève une question de privilège sur les propos du leader de l'opposition officielle qui a exprimé l'inconfort qu'il éprouve à voter en faveur d'une déclaration de l'administration qui met en valeur un de ses élus dans le point 2 du « Résolu » en ne félicitant que le conseiller et maire de l'arrondissement, M. Réal Ménard et non tous les acteurs du milieu.

Le président du conseil invite le leader de l'opposition officielle à poursuivre son intervention sur le texte de la déclaration sous étude. Le leader de la majorité prend la parole sur la question de privilège soulevée par le conseiller Ménard et demande au leader de l'opposition officielle et à sa formation d'assumer leur désaccord sur la déclaration en votant tout simplement contre celle-ci.

Le leader de l'opposition officielle poursuit et indique que sa formation politique est en accord avec le point 1 du « Résolu » et en désaccord avec le point 2, et, à cet effet, exprime la demande, appuyé par la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, de procéder un vote scindé sur chacun des points du « Résolu ».

La proposition du leader de l'opposition officielle est agréée.

Le leader de la majorité, appuyé par le maire, M. Denis Coderre, propose de procéder à un vote enregistré sur chacun des points du « Résolu » de l'article 15.01.

La proposition du leader de la majorité et du maire, M. Denis Coderre, est également agréée.

Le président du conseil informe les membres que le vote sera appelé à la fin des interventions des élus dont les noms étaient déjà inscrits au tableau.

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point I du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « condamne sans réserve les actes de vandalisme perpétrés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve; »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Dauphin, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Pagé (59)

**Vote contre:** Monsieur Searle (1)

**Résultat:** En faveur : 59  
Contre : 1

Le président du conseil déclare le point 1 du « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote enregistré sur le point 2 du « Résolu », à savoir : que le conseil municipal « ainsi que l'administration municipale montréalaise supportent les efforts déployés par le maire de l'arrondissement pour l'amélioration de la mixité sociale au bénéfice de tous les citoyens de l'arrondissement; »

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Pagé (39)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 39  
Contre : 21

Le président du conseil déclare le point 2 du texte « Résolu » adopté à la majorité des voix.

Vu le résultat de ces deux votes, le président déclare l'article 15.01 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.01

---

#### **CM16 1361**

##### **Déclaration visant à souligner le décès d'un grand Montréalais, M. Warren Allmand**

Attendu que M. Warren Allmand, avocat et homme politique, est décédé à Montréal le 7 décembre dernier;

Attendu qu'il a été élu à la Chambre des communes pour la première fois en 1965 et qu'il a représenté dignement les électeurs de la circonscription de Notre-Dame-de-Grâce jusqu'en 1997, soit durant près de 32 ans;

Attendu qu'à titre de Solliciteur général dans le gouvernement de Pierre-Elliott Trudeau de 1972 à 1976, on lui doit notamment la *Loi abolissant la peine de mort au Canada*;

Attendu qu'il a par la suite été nommé ministre des Affaires indiennes en 1976, puis ministre de la Consommation et des Corporations, en 1977;

Attendu qu'à son départ de la politique fédérale, en 1997, il a siégé comme président de l'organisme Droits et Démocratie jusqu'en 2002;

Attendu qu'en 2005, il choisit de s'impliquer en politique municipale montréalaise et se fait élire au poste de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu qu'il a été l'un des principaux architectes de la Charte montréalaise des droits et responsabilités;

Attendu qu'il été reçu Officier de l'Ordre du Canada en 2000;

Attendu qu'il était un grand défenseur des droits humains, un homme de principe qui n'hésitait pas à confronter les idées reçues, à provoquer le dialogue et afficher ses convictions profondes au-delà de ses allégeances politiques;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Russell Copeman  
M. Marvin Rotrand  
M. Peter McQueen

Et résolu :

que les membres du conseil municipal, au nom des Montréalaises et des Montréalais, adressent à la famille de M. Allmand et à leurs proches, leurs plus sincères condoléances à l'occasion du décès de ce grand Montréalais.

---

Un débat s'engage.

---

Le maire, M. Denis Coderre, et les conseillers MM. Marvin Rotrand, Peter McQueen et Russell Copeman rendent un vibrant hommage à feu M. Warren Allmand.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

À 15 h 28, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1362**

**Approuver une promesse bilatérale d'achat et de vente par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société Québécoise des infrastructures un immeuble situé au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de revente pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires / Approuver un budget de 75 000 \$ annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 prochaines années**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal acquiert de la Société québécoise des infrastructures un immeuble sis au 4051-4055, avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le prix de 1 155 000 \$, plus les taxes applicables, à des fins de maison de chambres;
- 2 - d'approuver un budget de 75 000 \$, plus les taxes applicables, annuellement pour l'entretien et la gestion de l'immeuble durant les 4 premières années;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337004  
80.01 (20.01)

---

#### CM16 1363

**Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois, avec Nortrax Québec inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale de 1 209 546,43 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Nortrax Québec inc., fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 24 mois supplémentaires jusqu'au 30 octobre 2021, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour une somme maximale 1 209 546,43 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541002  
80.01 (20.02)

---

#### CM16 1364

**Accorder un contrat à Comprod inc. pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14954 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Comprod inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de dispositifs de radiofréquence, d'antennes banalisées, de câbles et de coupleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 281 182,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14954 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165954009  
80.01 (20.03)

---

#### **CM16 1365**

**Conclure une entente-cadre, pour une période de 36 mois, avec Centre Agricole JLD inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere, des séries « Agricoles » et « Commerciaux » avec une option de prolongation de 24 mois, pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15083 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John-Deere des séries « Agricoles » et « Commerciales »;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Centre Agricole JLD inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 112 900,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15083 et au tableau de prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541005  
80.01 (20.04)

---

**CM16 1366**

**Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives, pour une période de 12 mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415,27 \$, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 \$, taxes incluses) et Construction GFL inc. (210 318,28 \$, taxes incluses) (CG13 0467);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167482001  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1367**

**Conclure une entente-cadre avec Beaugard Environnement ltée, pour une durée de vingt-quatre mois, pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux, pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15325 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois pour la fourniture sur demande de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux;



- 2 - d'accorder à Beaugard Environnement ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 654,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15325 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167157001  
80.01 (20.06)

---

#### **CM16 1368**

**Accorder un contrat de gré à gré à West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de renouvellement de gré à gré entre la Ville et West Safety Services Canada inc. (anciennement Intrado Canada inc.) (fournisseur unique), pour le support et l'entretien du système informatique d'acheminement des appels du centre d'urgence 9-1-1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, et pour la fourniture d'équipements informatiques pour le centre d'urgence 9-1-1 et leurs environnements de tests et de formation, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 756,07 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160206003  
80.01 (20.07)

---

#### **CM16 1369**

**Accorder un contrat à KSB Pumps inc. pour la fourniture de pièces de rechange pour deux groupes motopompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15575 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire KSB Pumps inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pièces de rechange pour deux pompes de distribution (secteur haute-pression) à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 359,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15575 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167496001  
80.01 (20.08)

---

#### CM16 1370

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017 / Approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue avec Oracle Canada ULC (CM03 0900 modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 266 220,93 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais de soutien technique et obtenir les droits d'utilisation des licences logicielles Oracle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 mars 2017;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda no 15 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Oracle Canada ULC (CM03 0900, modifiée), majorant ainsi le montant total du contrat de 57 647 818,22 \$ à 58 914 039,15 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165035002  
80.01 (20.09)

---

#### CM16 1371

**Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 726 755,03 \$ à 47 932 964,99 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167435001  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1372**

**Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'entente-cadre conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622) pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, pour une somme maximale de 1 279 142,99 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre collective conclue avec Recyclage Notre-Dame inc. (CE14 0622), pour une période de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour la fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1167487001  
80.01 (20.11)

---

**CM16 1373**

**Résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066) / Conclure une entente-cadre, pour une durée de trente-six mois, avec une possibilité de prolongation de vingt-quatre mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, pour une somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15500 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de résilier l'entente-cadre 846994 conclue avec Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour une durée de cinq ans (CG13 0066);
- 2 - de conclure une entente-cadre pour une durée de 36 mois, avec Uni-Select Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), pour la fourniture d'accumulateurs pour véhicules et équipements motorisés, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 143 199,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15500 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1161541006  
80.01 (20.12)

**CM16 1374**

**Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 3 ans avec IBM Canada Itée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi), pour une somme maximale de 984 392,41 \$ pour le lot 1 et de 1 331 666,89 \$ pour le lot 2, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15632 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture sur demande d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) ;
- 2 - d'accorder à IBM Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15632 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

<u>Description</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Lot 1 - Équipements Wi-Fi pour la gestion du réseau	1 984 392,41 \$
Lot 2 - Commutateurs qui sont requis afin de transmettre le signal	1 331 666,89 \$

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165954010  
80.01 (20.13)

---

#### CM16 1375

**Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin - Dépense totale de 2 746 999,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214720 (9 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense de 2 746 999,38 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan, ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 515 613,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214720;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1161009016  
80.01 (20.14)

---

#### CM16 1376

**Accorder un contrat à la Compagnie Keleny pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15518 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, La Compagnie Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'interprétariat judiciaire, pour une somme maximale de 305 632,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15518 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165928001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM16 1377

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des services de la Ville avec Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 779 259,74 \$, Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 628 643,06 \$, Les Services exp inc. pour une somme maximale de 548 103,07 \$, GHD Consultants ltée pour une somme maximale de 445 559,75 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 310 064,18 \$, toutes ces sommes taxes incluses - Appel d'offres public 16-14761 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure cinq ententes-cadres de services professionnels pour la fourniture sur demande d'études géotechniques et de caractérisation environnementale requises dans le cadre de la réalisation de projets municipaux des arrondissements et des différents services de la Ville;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales, taxes incluses, et les contrats inscrits en regard de chacune d'elles conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14761 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Groupe ABS inc. (Équipe 1) -	Contrat No 1:	779 259,74 \$
Les Consultants S.M. inc. -	Contrat No 2:	628 643,06 \$
Les Services exp inc. -	Contrat No 3:	548 103,07 \$
GHD Consultants Ltée -	Contrat No 4:	445 559,75 \$
WSP Canada inc. -	Contrat No 5:	310 064,18 \$

3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1166686001  
80.01 (20.16)

---

### CM16 1378

**Approuver le projet d'entente entre la Société de transport de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transport de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente entre la Société de transports de Montréal et la Ville concernant la réfection de l'édicule square Cabot à la station Atwater et la contribution additionnelle de la Ville de Montréal à la Société de transports de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Normand Marinacci  
Mme Justine McIntyre  
M. Steve Shanahan  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160093003  
80.01 (20.17)

---

### CM16 1379

**Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six organismes PME MTL (CG16 0347) afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver les projets d'addenda 1 aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les organismes PME MTL (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et d'approuver le projet d'addenda 2 à l'entente de délégation intervenue entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île (CG16 0579) selon les termes et conditions y stipulés;
- 2 - de transmettre une copie de ces addendas au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165175018  
80.01 (20.18)

---

### **CM16 1380**

#### **Approuver les conventions de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les projets de convention de prêt et cession de créances entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL en vertu de l'entente de délégation intervenue entre la Ville et ces organismes (CG16 0347), soit PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île, selon les termes et conditions y stipulés.

Adopté à l'unanimité.

1165175019  
80.01 (20.19)

---

### **CM16 1381**

#### **Accorder un soutien financier total de 225 000 \$, taxes incluses, au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :



que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 225 000 \$ au Centre de la montagne inc. afin de permettre à cet organisme de réaliser son projet de mise en valeur des tableaux installés dans le chalet du Mont-Royal du parc du Mont-Royal situé dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1160504008  
80.01 (20.20)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1382**

**Autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser le paiement des frais administratifs au montant de 17 900 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition d'une bande de terrain située sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues De Bleury et Atwater, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté la Reine du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'elle pourrait détenir sur le lot 1 515 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de concession;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166337002  
80.01 (20.21)

---

**CM16 1383**

**Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal***

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 1695) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan D-2 Ville Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1164435013  
80.01 (20.22)

**CM16 1384**

**Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017 / Approuver un projet d'entente à cette fin / Approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal un soutien financier de 140 000 \$, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de développement en matière de tourisme culturel dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal MCC-Ville de Montréal 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4 - d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention intervenue entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (CG15 0396) relative à la réalisation de l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal, et à la gestion de la fonction d'accueil touristique et l'exploitation du Centre Infotouriste.

Adopté à l'unanimité.

1165175017  
80.01 (20.23)

---

#### **CM16 1385**

**Accorder un contrat à La Société des archives affectives pour l'exécution d'une œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » qui sera intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont - Dépense totale de 764 296,31 \$, taxes incluses - Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 764 296,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une œuvre d'art, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel la Société des archives affectives, société en nom collectif (S.E.N.C.) et Mme Nadia Myre, lauréates du concours pour concevoir et réaliser de l'œuvre d'art public intitulée « L'étreinte des temps » à être intégrée au parc situé sur le sommet d'Outremont, s'engagent à fournir à la Ville de Montréal les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 131,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1160504007  
80.01 (20.24)

---

#### **CM16 1386**

**Autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Réseau C.A. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour des services logiciels en infonuagique, pour une solution institutionnelle d'instances sans papier;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Réseau C.A. inc. - Leading boards inc. (CG16 0350), majorant ainsi le montant total du contrat de 395 853,18 \$ à 453 340,68 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1167438003  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1387**

#### **Approuver un projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du Parc Jean-Drapeau visant la construction et le partage des coûts d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm dans le secteur ouest de l'île Ste-Hélène.

Adopté à l'unanimité.

1162675003  
80.01 (20.26)

---

**CM16 1388**

**Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407) / Approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 / Accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda N° 1 modifiant l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et le Bureau du taxi de Montréal (CG13 0407);
- 2 - d'approuver la reconduction de cette entente telle que modifiée pour deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018;
- 3 - d'accorder un soutien financier de 3 917 600 \$ pour l'année 2017 au Bureau du taxi de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163570005  
80.01 (20.27)

**CM16 1389**

**Approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un espace d'entreposage d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, excluant les taxes**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas moving services inc., pour une période additionnelle d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, un espace à des fins d'entreposage de biens non périssables, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1165323004  
80.01 (20.28)

---

#### CM16 1390

**Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, pour l'année 2016, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164834004  
80.01 (20.29)

---

#### CM16 1391

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour une somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-029 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture des éléments de protection de la piste dans le centre-ville de Montréal en 2017, dans le cadre de la présentation de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 525 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-029;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288010  
80.01 (20.30)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CM16 1392**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Entreprise Techline inc. dans le cadre de la présentation de la Formule E, pour le montage et le démontage de la piste afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), pour une somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-030 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder un contrat à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le montage et le démontage de la piste dans le centre-ville de Montréal afin de rencontrer les exigences quant au tracé et à la sécurité de la Fédération Internationale Automobile (FIA), dans le cadre de la Formule E, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 8 966 755,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-030;

- 3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2017 de 630 610 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 653 306 \$ pour 2018, 676 457 \$ pour 2019, 700 070 \$ pour 2020, 724 156 \$ pour 2021 et 748 724 \$ pour 2022;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1165288011  
80.01 (20.31)

---

### CM16 1393

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 22 667 039,99 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm dans les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et la 16<sup>e</sup> Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rosemont–La Petite-Patrie;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 384 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10118;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1167014001  
80.01 (20.32)

---



**CM16 1394**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies - Dépense totale de 7 070 948,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6855 (5 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 7 070 948,30 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 862 101,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6855;
- 4 - d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des nouvelles structures;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1166316021  
80.01 (20.33)

---

**CM16 1395**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15359 (8 soum) / Approuver le projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Stantec Experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05), pour une somme maximale de 1 160 746,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167000007  
80.01 (20.34)

---

### CM16 1396

#### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Approuver une promesse de vente par laquelle 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de promesse de vente par lequel 176061 Canada inc. s'engage à vendre à la Ville de Montréal, le lot 2 248 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 299,9 mètres carrés, situé du côté nord-est de l'avenue Querbes, à l'angle de la rue Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 4 250 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse de vente.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1164962005  
80.01 (20.35)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.38) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM16 1397

**Accorder deux contrats de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses / Approuver deux projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, deux projets de convention de services de gré à gré par lesquels Services Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 452 170,24 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer lesdits projets de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1165954007  
80.01 (20.36)

---

#### CM16 1398

**Approuver le projet de cautionnement à intervenir entre Caisse Desjardins du Complexe Desjardins et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par Caisse Desjardins à MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA et autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation d'engagement de crédit au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et approuver le projet d'entente avec MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE relative au cautionnement à intervenir entre la Caisse Desjardins et la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de cautionnement à intervenir entre la Caisse centrale Desjardins du Québec et la Ville de Montréal pour la ligne de crédit pouvant aller jusqu'à 10 M \$ à être consentie par la Caisse centrale Desjardins du Québec à Montréal, C'est électrique, relativement à la tenue d'étapes du Championnat de Formule électrique de la FIA;
- 2 - d'autoriser le dépôt d'une demande d'autorisation de cautionner de 10 M\$ au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 3 - d'affecter un montant de 10 M\$ des surplus non affectés de l'agglomération afin de garantir le montant du cautionnement ;
- 4 - d'approuver un projet de convention spécifique entre la Ville de Montréal et l'organisme Montréal, C'est électrique concernant les conditions du cautionnement de 10 M\$, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 5 - d'autoriser le greffier de la ville à signer la convention de cautionnement une fois l'autorisation du ministre obtenue et pourvu que la convention de crédit à laquelle elle réfère soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques, à l'esquisse de financement jointe au présent dossier.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1163455003  
80.01 (20.37)

---

#### **CM16 1399**

**Accorder, conformément à la loi, un contrat de services artistiques à Michel de Broin, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Dendrites » au seuil nord du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Atelier MdB ltée, représenté par M. Michel de Broin, lauréat du concours pour une œuvre d'art public au seuil nord du projet Bonaventure, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art intitulée « Dendrites » pour une somme maximale de 1 350 956,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1160230007  
80.01 (20.38)

---

À 17 h 01, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 décembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 19 décembre 2016 – 19 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

**ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 80.01 (30.06) :**

Mme Karine Boivin Roy et Mme Chantal Rouleau.

**AUTRE PRÉSENCE :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte. Avant de débiter la période de questions du public, il cède la parole au maire de Montréal, M. Denis Coderre, qui demande exceptionnellement aux membres d'observer une minute de silence en solidarité avec le peuple allemand à la suite de l'attentat qui a eu lieu dans un marché de Noël à Berlin.

---

**1 - Période de questions du public**

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Thériault	M. Denis Coderre	Dossier des calèches - Déploie le renouvellement du permis d'opération à M. Luc Desparois et à ses employés malgré le mauvais traitement qu'ils font subir aux chevaux de leur écurie ainsi que le soutien financier octroyé à cette entreprise privée avec des fonds publics
M. Benjamin Cloutier	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Intervention de la police ou de la Ville souhaitée afin de faire respecter le droit de citoyens pour perte de jouissance de son terrain à cause de travaux de construction débordant sur le domaine privé <b>Dépôt de document</b>
Mme Louise Makovsky	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Modification requise au <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> afin d'accorder un délai de 3 à 7 jours aux propriétaires pour réclamer les animaux transportés au Centre animalier au lieu des 72 heures prévu au règlement / Adresse les mêmes questions relatives à la localisation du Centre animalier dans l'Est de la Ville ainsi que le court délai évoqué
M. Jean-François Boisvert	M. Réal Ménard M. Denis Coderre	Mesures concrètes pour réduire l'émission de gaz à effet de serre en matière de transport et favoriser le covoiturage – subvention du fédéral pour investir dans le transport en commun
Mme Chantal Cuggia	M. Denis Coderre	Déplore la tenue d'activités de rodéo dans la programmation des festivités du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal – souhaite le bannissement de cette activité de divertissement comme l'ont déjà fait plusieurs autres villes
M. Robert Thibodeau	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Non indexation des régimes de retraite à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 et pénalité pour les retraités – tenir compte que le régime de retraite des employés de l'ancienne Ville de Saint-Laurent n'est pas déficitaire
Mme Mireille Goulet	Mme Anie Samson (Mme Valérie Plante)	Souhaite connaître le résultat du test d'ADN effectué sur le chien qui a causé la mort de Mme Vadnais – Informer les citoyens des caractéristiques morphologiques qui permettent d'identifier une race de chien dans l'application du <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> <b>Dépôt de document</b>
M. Étienne Harnad	M. Denis Coderre	Tenue d'activités traumatisantes pour les chevaux, tel un rodéo, dans la programmation du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal - Tenir compte de la <i>Loi sur le respect des animaux</i> lors de ces festivités
M. Francis Lapierre	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Précisions demandées sur le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame, dans la portion entre l'autoroute 25 et le boulevard l'Assomption
Mme Martine Chatelain	M. Denis Coderre (Mme Chantal Rouleau)	Faire de la Ville de Montréal une Communauté bleue comme cadeau aux citoyens pour le 375 <sup>e</sup> anniversaire de sa fondation

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Gilbert Bauer	M. Denis Coderre	Prioriser le prolongement de la ligne bleue du métro avant d'implanter le réseau électrique métropolitain (REM)
Mme Roxane Dubé Robert	M. Denis Coderre Mme Valérie Plante	Échéancier pour la publication du rapport sur l'industrie hippomobile par l'organisme Cheval/Cheval – responsabilités de la Ville de Montréal dans ce dossier et mesures de protection des chevaux
Mme Jeanne Delametrie	M. Russell Copeman	Projet de la coopérative le Suroit - Échéancier prévu pour l'acquisition du terrain en 2017 à la suite des modifications adoptées par l'arrondissement d'Outremont pour faciliter ce processus
M. Michael Shafter	M. Denis Coderre	Demande au maire de s'opposer fermement à l'ouverture de boutiques ou lieux de vente de cannabis
Mme Patricia Tulasne	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson) (Mme Valérie Plante)	Mettre sur pied des unités mobiles de stérilisation pour contrôler la surpopulation féline au lieu de construire un centre animalier au coût de 35 M\$ et d'imposer un <i>Règlement sur le contrôle des animaux</i> / Permettre aux citoyens de posséder plus de quatre animaux de compagnie s'ils sont stérilisés

À 20 h,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew James Chapman	M. Denis Coderre (Mme Valérie Plante)	Investir les sommes allouées aux voyages effectués par le maire afin de discuter de la protection de l'environnement dans des projets pour réduire le gaz à effet de serre (G.E.S.) – Assurance qu'un inventaire annuel sur la lutte au GES sera fait en collaboration avec les organismes environnementaux
M. Abdul Pirani	M. Denis Coderre	Que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue pour le 375 <sup>e</sup> anniversaire de sa fondation
M. Éric Michaud	M. Russell Copeman (M. Richard Bergeron)	Engagements de l'administration afin que le projet de développement résidentiel sur le site de l'hôpital de Montréal pour enfants réponde aux besoins des citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie en matière de logements sociaux / Assurance que l'objectif « stratégie centre-ville » sera atteint dans ce projet
M. Donald Hobus	M. Richard Bergeron	Protéger dans son intégralité les espaces verts de l'Anse-à-l'Orme dans la tracée du réseau électrique métropolitain (REM) / Éviter que le développement du transport en commun dans l'Ouest de l'Île ne se fasse au détriment de la protection des espaces verts



<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Brigitte Laurier	Mme Anie Samson (M. Russell Copeman)	Sécurité des locataires des habitations à loyer modique (HLM) - Déploire le fait que trop d'intervenants peuvent accéder aux logements, le non respect des normes de constructions ainsi que les problèmes de salubrité
Mme Rebecca Bucci	M. Denis Coderre (M. Richard Bergeron)	Calèches et protections des chevaux / Alternatives existantes, telles les calèches mécaniques adoptées par la ville de Détroit – adoption d'une solution progressiste et moins coûteuse – Faire preuve de transparence en publiant le nom des experts ainsi que les études consultées pour rédiger la politique du cheval

---

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 30.

---

À 20 h 30,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. François Limoges

de reprendre les travaux du conseil en modifiant la séquence de l'ordre du jour afin de devancer l'étude de l'article 51.03 immédiatement après la période de questions des citoyens afin d'adopter ce point en présence des membres présents au balcon.

La proposition est agréée.

---

## **CM16 1400**

### **Nominations au Conseil jeunesse de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1980;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers  
M. Harout Chitilian

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :

- M. François Marquette, à titre de président, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- Mme Amina Janssen, à titre de vice-présidente, pour un mandat de 1 an, soit jusqu'en décembre 2017;
- M. Rami Habib, à titre de membre, pour un mandat de 3 ans, se terminant en décembre 2019;

2- de remercier le vice-président sortant pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1401**

**Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
  - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
  - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
- b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
- c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2 - de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM16 1402**

**Autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 341 882,86 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 250 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre l'Avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1166217001  
80.01 (30.02)

---

**CM16 1403**

**Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total du budget de 70,4 M\$ à 73,4 M\$**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à modifier le budget du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène, augmentant ainsi le montant total de 70,4 M\$ à 73,4 M\$.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166807001  
80.01 (30.03)

---

**CM16 1404**

**Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Plan d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$ / Conclure un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à WSP Canada inc.**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à regrouper et à combiner des travaux de maintien d'actifs complémentaires au Programme d'aménagement et de mise en valeur (PAMV) sur le site de la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour un montant total de 8,6 M\$;
- 2 - de permettre à la Société du parc Jean-Drapeau de conclure un contrat supérieur à 2,0 M\$ permettant de modifier le contrat en ingénierie octroyé le 25 février 2016 à la firme WSP Canada inc.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166943002  
80.01 (30.04)

---

**CM16 1405**

**Autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une modification de la portée du projet de réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada de 30 M\$ à 48 M\$ avec une date de livraison pour l'édition 2019 du Grand Prix.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166807004  
80.01 (30.05)

---

#### CM16 1406

**Confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la rente des retraités en date du 31 décembre 2013, pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal***

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de confirmer la suspension complète de l'indexation automatique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la rente des retraités pour 6 des régimes de retraite de la Ville de Montréal, tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*;
- 2 - de mandater le Service des ressources humaines afin de transmettre à Retraite Québec sa décision de suspendre l'indexation automatique pour les 6 régimes de retraite concernés et d'amorcer les démarches nécessaires pour son application.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin demande au conseiller Steve Shanahan de retirer le mot « cheap » utilisé lors de son intervention. Ce dernier le remplace par les mots « pas digne de nos valeurs ».

---

Le débat se poursuit.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.06).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin et Cloutier (34)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars, Pagé et Searle (25)

**Résultat:** En faveur : 34  
Contre : 25

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.06) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1161274002  
80.01 (30.06)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1407**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1150025003  
80.01 (42.01)

---

**CM16 1408**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (RCG 11-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1165075003  
80.01 (42.02)

---

**CM16 1409**

**Adoption - Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle ».

Adopté à l'unanimité.

1166335003  
80.01 (42.03)

---

**CM16 1410**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1166279001  
80.01 (42.04)

---

#### **CM16 1411**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1165135002  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1412**

##### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers



Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot », sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287002  
80.01 (42.06)

---

### **CM16 1413**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287004  
80.01 (42.07)

---

### **CM16 1414**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1167287005  
80.01 (42.08)

---

#### **CM16 1415**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) »;
- 2 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) ».

Adopté à l'unanimité.

1161179015  
80.01 (42.09)

---

#### **CM16 1416**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, soulève une question de privilège pour demander à l'administration et au conseiller Réal Ménard en particulier d'arrêter de débiter ses interventions en questionnant le jugement, l'intellect et la capacité de comprendre des membres du conseil et précise que tous ont la capacité de comprendre les dossiers qui leur sont soumis et que la lecture de chacun est différente. Le conseiller Ménard soulève également une question de privilège pour exhorter le leader de l'opposition officielle à cesser de faire la morale aux membres du conseil et de les laisser terminer leurs interventions. Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, invite le conseiller Ménard à poursuivre son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège pour préciser que les affirmations du conseiller Aref Salem prononcées lors de son intervention, soutenant que les membres qui voteront contre ce dossier veulent en quelque sorte que 3000 camions transitent dans les rues résidentielles, ne sont pas exactes. Le président du conseil indique que les propos du conseiller Caldwell relèvent de l'argumentation et, de ce fait, ne reconnaît pas sa question de privilège. Il invite le conseiller Salem à poursuivre son intervention.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1167287003  
80.01 (42.10)

---

À 22 h 01, le président du conseil ajourne la séance jusqu'à 9 h 30, le mardi 20 décembre 2016.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 décembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 9 h 30  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv  , M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme   milie Thuillier et Mme Monique Vall  e.

**PR  SENCES EN COURS DE S  ANCE :**

Mme Marie Cinq-Mars, M. Benoit Dorais, M. Peter McQueen, et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

Mme Karine Boivin Roy, Mme Suzanne D  carie et M. Luis Miranda.

**ABSENCES SANS MOTIF SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES   LUS :**

M. Sterling Downey et M. Luc Ferrandez.

**AUTRES PR  SENCES :**

M. Alain Marcoux, Directeur g  n  ral  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

---

Le pr  sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d  clare la s  ance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

**1 - P  riode de questions du public**

Le pr  sident du conseil appelle le point « P  riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>��</u>	<u>Objet</u>
Mme Sophie Gabrielle Thiebaut	M. Russell Copeman	Souhaite savoir quel niveau administratif entre la ville centre ou le conseil d'arrondissement d��cide de la gouvernance des fonds du logement social pour l'acquisition d'un terrain dans l'arrondissement du Sud-Ouest

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Shannon Franssen	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Demande le report de l'article 42.07 de l'ordre du jour du conseil relatif à un Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer la reconstruction du complexe Turcot (projet de développement du pôle Gadbois Canada Mountain ) afin d'obtenir l'assurance que ces projets répondront aux besoins de base des citoyens de ce secteur défavorisé de la Ville de Montréal <b>Dépôt de document</b>
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante	Plan de Projet Montréal pour prolonger le métro dans l'Est et l'Ouest de l'Île / Améliorer le transport en commun dans La Salle, Lachine et vers l'aéroport de Montréal-Trudeau
M. Robert Michael Edgar	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Éclipse solaire totale prévue le 8 avril 2024 - Suggestion de faire de cette date un événement historique soit la renaissance pour la Ville de Montréal
Mme Mireille Goulet	M. Denis Coderre	Inviter l'organisme Solidarité dans la rue à siéger à la table du Comité sur l'itinérance – Population féline et problème de santé publique évoqué par le maire - Explications demandées

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 53.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Programme Accès-Logis - Souhaite savoir combien de familles ont profité de ce programme jusqu'à présent ainsi que le montant encore disponible dans cette enveloppe budgétaire pour aider plus de familles à devenir propriétaires sur le territoire de la Ville de Montréal / Exode des familles en 2014-2015
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Sécurité des piétons lors des opérations de déneigement - Inclure des mesures de sécurité dans les appels d'offres pour les contrats de déneigement à la suite de l'incident survenu avec une chenillette dans l'arrondissement du Sud-Ouest
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Marvin Rotrand) (M. Harout Chitilian)	Arrimage du service iBus de la Société de transport de Montréal (STM) avec le service Go du secteur privé pour améliorer le service aux usagers – Pour les projets à venir, prendre le réflexe de travailler avec l'entreprise privée afin de bénéficier de leurs expertises et de réduire les coûts des services
M. Alex Norris	Mme Anie Samson	Absence de pièces justificatives dans le dossier d'entente avec 2 policiers à la suite de leur suspension pour raison d'espionnage – Remise en question de la volonté de l'administration de faire la lumière dans ce dossier

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Laurence Lavigne Lalonde	M. Denis Coderre (M. Lionel Perez)	Raison de l'annulation de la consultation publique sur les friches industrielles organisée par la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal – Informer les membres du conseil de l'échéancier prévu pour tenir cette consultation

---

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 10 h 13.

---

À 10 h 13, le conseil reprend ses travaux à l'article 80.01 (44.01).

---

### **CM16 1417**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal**

#### **Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de déposer le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2016 par la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-2 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, outre le règlement et ses pièces afférentes et sa résolution d'adoption, copie des deux études suivantes mises en pièces jointes addenda à soumettre en accompagnement de ce règlement : « *Aménagement de la plage de Verdun - Expertise en hydraulique et glace - R.0096* » et « *Évaluation des impacts sur la faune de l'aménagement d'une plage urbaine dans l'arrondissement Verdun à Montréal* ».

Adopté à l'unanimité.

1162622007  
80.01 (44.01)

---

**CM16 1418****Nomination d'un membre au conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers  
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Agathe Alie à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, en remplacement de madame Madeleine Careau.

Adopté à l'unanimité.

1166369002  
80.01 (51.01)

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 1419**

**Accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 1 (environ 1 186 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Urbex Construction inc. un contrat pour les lots 2 et 4 (environ 3 349 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019); accorder à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Itée, un contrat pour le lot 3 (environ 970 arbres) pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage, pour une période de 3 ans (2017-2019), pour une dépense totale de 5 684 221,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15485 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1927;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots mentionnés, pour une période de trois ans, les commandes pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 5 505 arbres, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15485 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Somme maximale, taxes incluses	Période prévue	Lot
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée	981 617,89 \$	3 ans	1
Urbex Construction inc.	3 440 422,22 \$	3 ans	2 et 4
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée	817 960,78 \$	3 ans	3

- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166688018

---

#### **CM16 1420**

**Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1928;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une somme maximale de 320 200,77 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166756003

---

#### **CM16 1421**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 3 447 870,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public JA-00046-1 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1938;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 447 870,30 \$, taxes incluses, pour la réfection des serres Louis-Dupire et la construction d'un bâtiment de quarantaine fédérale au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;



2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 045 457,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00046-1;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1165991002

---

#### **CM16 1422**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation, dans les rues Jean-Talon Est et de Boucherville et dans le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 120 969,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 318101 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1940;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 120 969,33 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de base et conduit, de mail, d'éclairage incluant le planage et le revêtement bitumineux et la mise aux normes de feux de circulation dans les rues Jean-Talon Est et Boucherville et le boulevard Louis-H. La Fontaine, dans les arrondissements de Saint-Léonard, d'Anjou et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 469,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 318101;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1167231051

---

#### **CM16 1423**

**Accorder un contrat de services professionnels, de gré à gré, à Les Productions Facile S.E.N.C. pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », édition 2017, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

La conseillère Chantal Rouleau déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1943;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les productions Facile, représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale 2017 du Jardin botanique intitulée « Les arts s'invitent au Jardin », pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service du 15 octobre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166299002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1424**

**Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Yann Pocreau, artiste professionnel, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Archéologies » au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1941;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Yann Pocreau, artiste en arts visuels, lauréat du concours pour une œuvre au Lieu culturel de proximité et École de cirque de Verdun, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 149 467,50 \$, taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ en provenance du Service de la culture vers l'arrondissement de Verdun pour la portion assumée par le Bureau d'art public;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1167466001

---

**CM16 1425**

**Accorder un contrat de services professionnels à Radiance Média inc., pour une période de 3 ans, pour la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15520 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1945;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Radiance Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la planification et l'achat de média numérique pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 702 612,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15520 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166756002

---

**CM16 1426**

**Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1950;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation des ponts du boulevard Henri-Bourassa/Hymus au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 4 895 635,50 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1167000002

---

**CM16 1427**

**Approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard - Dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1951;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau au-dessus de l'autoroute 40, dans les arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense de 3 449 250 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1167000004

---

**CM16 1428**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 9135-3821 Québec inc. pour fins de régularisation de titres, un terrain vacant d'une superficie de 793,1 mètres carrés, situé sur la 56<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables / Abroger la résolution CM12 0709**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1953;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'abroger la résolution CM12 0709;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9135-3821 Québec inc., pour fins de régularisation de titres, un terrain d'une superficie de 793,1 mètres carrés, constitué du lot 4 606 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur la 56<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.10 1161368008

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1429**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1970;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 60 000 \$ à l'Association québécoise du loisir municipal, pour la réalisation d'un guide et d'un programme de formation pour l'aménagement et l'entretien de terrains de balle et de terrains synthétiques;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1164815007

---

#### **CM16 1430**

**Résilier l'entente de location entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, moyennant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de contrat de prêt de local par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les locaux 420 et 420B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie de 46,22 mètres carrés, à des fins administratives**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1901;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de résilier, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le bail intervenu entre la Ville de Montréal et Van Grimde Corps Secrets (CM12 0384), pour la location des locaux 420, 420 B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, utilisés à des fins administratives, subissant une perte de loyer total de 5 516,83 \$, excluant les taxes ;

- 2 - d'imputer cette perte de revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver le contrat de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à l'organisme Forum régional de développement social de l'Île de Montréal, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les locaux 420, 420 B situés au 4<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, d'une superficie d'environ 46,22 mètres carrés, pour des fins administratives.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1164069020

---

#### **CM16 1431**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat du Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, pour un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1956;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins d'insertion sociale, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, moyennant un loyer total de 317 088,48 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1164069010

---

#### **CM16 1432**

**Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local, d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1958;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 8 687,10 \$, plus les taxes applicables;

- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, à des fins communautaires, un local d'une superficie de 241,47 mètres carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 7 100 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164069011

---

### CM16 1433

**Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux, d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1959;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 21 466,20 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 597,58 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 17 600 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1164069012

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1434**

**Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1960;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 4 523,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Coalition sida des sourds du Québec, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 154,27 mètres carrés, au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 4 450 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1164069015

---

**CM16 1435**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1961;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Phase 3 Wellington Griffintown inc., à des fins d'une zone de travaux et d'entreposage de matériaux et d'exploitation d'une aire de manœuvre, d'une superficie d'environ 1 050 mètres carrés, une parcelle de terrain située sur la rue Young, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constituée d'une partie du lot 1 853 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une durée de 19 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, pour une somme totale de 256 490 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167029004

---



**CM16 1436**

**Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1957;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour une somme de 16 520,10 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Sida bénévoles - Montréal, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 307,45 mètres carrés, au sous-sol de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, d'une superficie de 194,89 mètres carrés, au sous-sol et au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1301, rue Sherbrooke Est, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, moyennant un loyer total de 13 650 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1164069017

---

**CM16 1437**

**Approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire au bénéficiaire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, relativement à un emplacement situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1963;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'approuver un projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal cède son rang hypothécaire qu'elle détient en vertu d'un acte publié le 22 décembre 2011, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 18 746 107, au bénéfice de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, concernant les lots 4 736 717, 4 736 721, 4 736 723 et 4 736 724 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, sur lequel est érigé le bâtiment portant le numéro civique 2, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.19 1164501002

---

### CM16 1438

**Approuver un projet d'avenant à la convention de contribution financière de 56 750 \$, intervenue le 1<sup>er</sup> mars 2016 entre la Ville et la SDC Pignons rue Saint-Denis pour l'aménagement de vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 juillet 2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1968;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de soutien financier non récurrent de 56 750 \$, à la SDC Pignons rue Saint-Denis, accordée dans le cadre du PR@M - Artère en chantier, afin de reporter son échéance au 31 juillet 2017;
- 2- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1161179017

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1439**

**Accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur 5 ans / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1969;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$, dont 50 000 \$ en soutien technique, à l'Université de Sherbrooke afin de participer à la Chaire de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) sur le développement des bétons fluides à rhéologie adaptée (BFRA), réparti sur une période de 5 ans;
- 2- d'approuver un projet d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1163855004

---

**CM16 1440**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2050;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à Projet Sol, à des fins de services alimentaires, un espace d'une superficie approximative de 546 pieds carrés, au Stade de soccer de Montréal, pour une période de 26 mois, débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017, pour un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles du locataire;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167029003

---

**CM16 1441**

**Accorder un contrat à 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15439 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2032;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9081-0060 Québec inc. (Fourgons Élite), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de deux châssis de camion à cabine basculante avec boîte fermée en aluminium de 14 pieds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 204 195,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15439 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1164922004

---

**CM16 1442**

**Faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal dans le cadre de sa campagne de financement 2016.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2052;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de faire un don de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1162988002

---

**CM16 1443**

**Accorder, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport, un contrat de services professionnels à Les services exp inc. pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70% du projet intégré SRB Pie-IX, sur les tronçons de Montréal et de Laval - Dépense totale 424 963,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15559 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2044;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver, conjointement avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), un projet de convention par lequel Les services exp inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville et à l'AMT les services professionnels requis pour la revue de qualité et l'estimation de contrôle des plans et devis à 70 % du projet intégré SRB Pie-IX sur les tronçons de Montréal et de Laval, pour une somme maximale de 424 963,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15559 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 76 485,12 \$, taxes incluses, pour la contribution de la Ville de Montréal (30 %) à ce mandat, sachant que le reste des coûts (70 %) sera assumé par l'Agence métropolitaine de transport;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.25 1167310004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1444**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA+ s.e.n.c. pour la réalisation du programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3 dans les bibliothèques identifiées - Dépense totale de 7 461 814,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15016 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2043;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 461 814,27 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets relativement au programme d'implantation du système de détection avec identification par radiofréquence (RFID) - Phase 3, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 106 489,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 16-15016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.26 1167443001

---

### **CM16 1445**

#### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver une promesse de vente et d'achat bilatérale par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter l'immeuble situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, ainsi qu'un lot vacant situé sur l'avenue Duluth Ouest, à des fins municipales, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense de 100 000 \$, à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire, fait à l'ordre de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2048;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'offre de vente et d'achat (promesse de vente et d'achat bilatérale) par laquelle les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph offrent de vendre à la Ville de Montréal, laquelle accepte d'acheter, à des fins municipales, l'immeuble avec bâtiment dessus érigé situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest, constitué du lot 1 349 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que du lot 3 899 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur l'avenue Duluth Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 14 550 000 \$, plus les taxes applicables, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre de vente et d'achat;
- 3 - d'approuver une dépense de 100 000 \$ à titre de dépôt, par chèque, traite bancaire ou virement bancaire fait à l'ordre ou au nom de Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie;
- 4 - d'approuver un projet de contrat de services professionnels à intervenir entre Me Yves Chassé, agissant à titre d'associé de l'étude Fasken, Martineau, DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l., en fiducie, et les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1164315002

---

#### **CM16 1446**

##### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc., à des fins culturelles, des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, au 1<sup>er</sup> étage, de l'immeuble situé à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2051;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Gestion Saint-Laurent Angus inc. pour une période de 6 ans et 9 mois, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 des espaces d'une superficie d'environ 3 188 mètres carrés, situés au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble sis à l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, à des fins culturelles, pour un loyer total de 13 187 038,68 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la culture à hauteur de 12 041 524 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2025;
- 4 - d'autoriser une dépense de 6 079 782,34 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à Gestion Saint-Laurent Angus inc.;
- 5 - d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, en incidence;
- 6 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1164069004

**CM16 1447****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder 7 contrats de collecte et transport des matières résiduelles aux firmes suivantes : Derichebourg Canada Environnement, RCI environnement division WM Québec inc., Services environnementaux Richelieu et Services Ricova inc. pour des durées de 35 ou 43 mois - Dépense totale de 21 349 964 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2034;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements indiqués, pour une période de 35 ou 43 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15252 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
<b>Ordures ménagères, CRD, matières compostables</b>				
Services Ricovas Inc.	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 367 062 \$
Services Ricovas Inc.	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1-12-2017	35	3 497 601 \$
Services Ricovas Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	5 956 672 \$
Services environnementaux Richelieu	Sud-Ouest	1-04-2017	43	4 250 374 \$
<b>Matières recyclables</b>				
Derichebourg Canada Environnement	Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1-04-2017	43	1 065 799 \$
Derichebourg Canada Environnement	Sud-Ouest	1-04-2017	43	1 693 024 \$
RCI environnement division WM Québec Inc.	Pierrefonds-Roxboro	1-04-2017	43	3 519 432 \$
<b>N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020</b>				<b>21 349 964 \$</b>

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1160695004



**CM16 1448**

**Accorder un soutien financier de 68 710 \$ à Jeunesse au Soleil, pour 2017-2018, pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant dans le cadre du budget 2017 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2053;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 68 710 \$, pour l'année 2017-2018, à Jeunesse au soleil pour la réalisation du projet « Programme d'aide à l'enfance » à même le budget 2017 du Service de la diversité sociale et des sports prévu pour la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167392004

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 1449**

**Approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable pour un montant de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) afin de permettre à l'organisation ICLEI de réaliser certains mandats liés à l'organisation du Congrès mondial d'ICLEI en 2018 - Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable d'un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2054;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de collaboration et de contribution financière entre la Ville de Montréal et ICLEI – Gouvernements locaux pour le développement durable (ICLEI – Local Governments for Sustainability) et de verser une contribution de 722 500 euros (1 031 721 \$ CAN) à ICLEI pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités dans le cadre de l'organisation de cet événement, conformément à la convention, et d'autoriser les versements comme suit :
  - de 345 000 euros (492 656 \$ CAN) en 2016;
  - de 75 000 euros (107 099 \$ CAN) et un second de 100 000 euros (142 799 \$ CAN) en 2017;
  - de 162 500 euros (232 048 \$ CAN) et un second de 40 000 euros (57 119 \$ CAN) en 2018;

- 2 - d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Bureau du développement durable pour un montant de 289 167 \$ pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le maire de Montréal à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - de mandater le Bureau du développement durable pour la création d'un comité interne de mise en œuvre et d'un comité de contenu et d'y déléguer des représentants des services identifiés au présent sommaire décisionnel;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.31 1164864001

---

### CM16 1450

**Accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans (2016, 2017 et 2018) à KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure, un organisme sans but lucratif, approuver un projet de convention à cet effet et autoriser la Ville de Montréal à devenir un membre fondateur de l'organisme.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2057;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ par année pendant trois ans pour un total de 150 000 \$ à *KHEOPS - Consortium international de recherche sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure* afin de soutenir la recherche sur la gouvernance et la gestion des grands projets d'infrastructure pour les années 2016, 2017 et 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, pour une période se terminant le 31 mars 2019;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1167312002

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1451**

**Prendre acte de l'accréditation de la Ville comme Municipalité Amie des Enfants / Adhérer aux engagements de cette accréditation**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 novembre 2016 par sa résolution CE16 1863;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre acte de l'accréditation de la Ville de Montréal comme Municipalité Amie des Enfants (MAE) octroyée par Carrefour Action municipale et Familles (CAMF);
- 2 - d'adhérer aux engagements d'une telle accréditation, et à cet effet, mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour faire le suivi des engagements spécifiés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1167065001

---

**CM16 1452**

**Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal***

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1973;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie dans des rues du réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160615005

---

**CM16 1453**

**Accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière des activités d'entretien de la maison du citoyen de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme annuelle de 228 901 \$, excluant l'entretien sanitaire, à compter de juin 2016, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* / Autoriser pour l'année en cours une dépense de 133 526 \$ à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1972;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) des activités d'entretien de la maison du citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour un montant annuel de 228 901 \$ et pour l'année en cours et d'autoriser, pour l'année en cours, une dépense de 133 526 \$, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 133 526 \$ de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles vers le SGPI;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1161020001

---

### CM16 1454

**Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2017, la délégation au conseil de la Ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1976;

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
  - a) les parcs suivants :
    - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
    - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
  - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
  - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2 - d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2016, des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166407003

**CM16 1455**

**Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants:**

- les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale;
- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles;
- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale;
- le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2062;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de prolonger l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants jusqu'au 31 décembre 2018, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* :

- 1 - les activités d'opération suivantes, relatives aux lieux d'élimination de la neige, liées au réseau de voirie locale:
  - opérations d'élimination de la neige;
  - travaux de préparation des lieux d'élimination de la neige avant l'hiver ou entre les chargements de neige;
  - travaux de nettoyage des lieux d'élimination de la neige à la fin de l'hiver;
  - surveillance des lieux d'élimination de la neige;
  - application des tarifs d'utilisation des lieux d'élimination de la neige;
- 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles;
- 3 - les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- 4 - les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
  - ouvrage composé d'éléments dits structuraux :
    - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
    - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
    - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus. Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures. Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
    - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus;
- 5 - le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, par distributeur ou par borne de stationnement sur le réseau de voirie locale;
- 6 - l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mme Justine McIntyre  
appuyé par Mme Manon Barbe  
de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.05.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

**VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Cloutier et Pagé (35)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, Hénault, Deschamps, Barbe, Cinq-Mars et Searle (24)

**Résultat:** En faveur : 35  
Contre : 24

Le président du conseil déclare l'article 30.05 adopté à la majorité des voix, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

30.05 1165086008

---

**CM16 1456**

**Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville de Montréal, à des fins de passage public, une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans l'arrondissement d'Outremont**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016 par sa résolution CE16 2068;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'autoriser le versement d'une partie du lot 1 351 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une largeur de 8,50 mètres le long de ses limites nord-est, dans le domaine public de la Ville de Montréal à des fins de parc linéaire de type passage public.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1154328015

---

**CM16 1457**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1657 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Drapeau et l'avenue Éthier, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1163496008

---

**CM16 1458**

**Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Perras et au nord-est de la 89<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1163496009

---

**CM16 1459**

**Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48<sup>e</sup> Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue De Montigny, entre la 48<sup>e</sup> Avenue et le boulevard De La Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1164386006

---

**CM16 1460**

**Avis de motion - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est et au nord-est de la 56<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est du boulevard Gouin et au nord-est de la 56<sup>e</sup> Avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1164396015

---

**CM16 1461**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1160390008

---

**CM16 1462**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer l'installation de feux de circulation, de station permettant l'envoi d'information en temps réel au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), l'achat et l'installation de détecteur de file d'attente et de modèle de prédiction de la circulation dans le cadre de la gestion des corridors intégrés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1163962003

---

**CM16 1463**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 900 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.07 1163690001

---



**CM16 1464**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 66 400 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.08 1163690005

---

**CM16 1465**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place L'Acadie**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour le financement de travaux de construction d'un écran antibruit dans l'emprise de l'autoroute des Laurentides, secteur de la Place l'Acadie », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.09 1163690006

---

**CM16 1466**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.10 1167102004

---

**CM16 1467**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est, entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 335 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière et de réaménagement de la rue Jarry Est entre la rue de Rousselot et la rue Saint-Denis », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.11 1163690004

---

**CM16 1468**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer le système de gestion des données de la circulation routière (SGDCR) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.12 1163962004

---

**CM16 1469**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.13 1163690002

---

**CM16 1470**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.14 1163962002

---

**CM16 1471**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 550 000 \$ pour le financement de l'acquisition de l'ensemble conventuel des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph situé au 201-251A, avenue des Pins Ouest ainsi que d'un lot ayant front sur l'avenue Duluth Ouest », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.15 1164778001

---

**CM16 1472**

**Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » pour donner suite à la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Le dépôt de documents séance tenante lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 1525 », l'objet du projet règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.16 1163430026

**CM16 1473**

**Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020, et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2020 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2017 », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.17 1167464002

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM16 1474**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1780;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 50 000 000 \$ afin de financer les travaux, de rénovation, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1160003005

*Règlement 16-071*

---

**CM16 1475**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1786;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1164368005

*Règlement 16-072*

---

**CM16 1476**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE 16 1781;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1161097001

*Règlement 16-073*

---

**CM16 1477**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1782 ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1161097002

*Règlement 16-074*

---

**CM16 1478**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1784;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1160160004

*Règlement 16-075*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1479**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1787;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1167287006

*Règlement 16-076*

---

**CM16 1480**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1789;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1167287008

*Règlement 16-077*

---

**CM16 1481**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1790;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du corridor du nouveau pont Champlain », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1167211004

*Règlement 16-078*

---

**CM16 1482**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM)**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1792;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau Électrique Métropolitain (REM) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

---

Un débat s'engage.

---



Le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande des explications au président du conseil sur l'interprétation du droit de réplique. Le président du conseil propose au leader de l'opposition officielle d'aborder cette question à la Commission de la présidence. Le leader de l'opposition officielle accepte la proposition du président du conseil et demande cependant à ce que le conseiller Sylvain Ouellet puisse intervenir puisque son nom était inscrit avant que le conseiller Bergeron n'intervienne. La proposition est agréée.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil demande au conseiller Ouellet de retirer l'expression « aveuglement volontaire » qui est antiparlementaire. Ce dernier s'exécute.

---

Le débat se poursuit.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.09 1167287009

*Règlement 16-079*

---

**CM16 1483**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu les règlements et renoncer à leur lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ces règlements sont détaillés aux règlements et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1779;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »;

- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) »;

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Mme Andrée Hénault  
M. Normand Marinacci  
Mme Justine McIntyre  
M. Steve Shanahan  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.10 1161081003

*Règlement 08-055-6*  
*Règlement 02-002-28*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.11 à 42.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1484**

#### **Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation**

Attendu qu'une copie du Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2016, par sa résolution CE16 1797;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation ».

Adopté à l'unanimité.

42.11 1167400001

*Règlement 16-080*

---

**CM16 1485**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1840;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Adopté à l'unanimité.

42.12 1165220001

*Règlement 11-018-02*

---

**CM16 1486**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1843;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) ».

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** M. Benoit Dorais  
Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.13 1162685001

*Règlement 16-060-1*

---

**CM16 1487**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)**

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2016, par sa résolution CE16 1842;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

42.14 1163253003

*Règlement 16-054-1*

---

**CM16 1488**

**Adoption - Règlement sur les districts électoraux**

Attendu qu'une copie du Règlement sur les districts électoraux a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 décembre 2016, par sa résolution CE16 2082;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tel que modifié par la résolution CM16 1287 adoptée lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 novembre 2016.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** Mme Elsie Lefebvre

42.15 1163430020

*Règlement 16-081*

---

À 12 h 28, le président du conseil, M. Frantz Benjamin, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 19 décembre 2016  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 20 décembre 2016 – 14 h  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Christine Black, M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

**PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :**

Mme Elsie Lefebvre et M. Jeremy Searle.

**ABSENCES AVEC MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Karine Boivin Roy, M. Russell Copeman, Mme Suzanne Décarie et M. Luis Miranda.

**ABSENCE SANS MOTIF SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

M. Luc Ferrandez.

**AUTRE PRÉSENCE :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_  
Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

\_\_\_\_\_  
À 14 h, le conseil reprend ses travaux.

\_\_\_\_\_  
Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 à 43.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

**CM16 1489**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité aux abords de la rue Sainte-Catherine, entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève - Projet Le Bourbon / Tenue d'une consultation publique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé entre l'avenue Papineau et la rue Alexandre-DeSève, aux abords de la rue Sainte-Catherine » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.01 1160867001

*Règlement P-04-047-176*

---

**CM16 1490**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à augmenter la densité de 3 à 4 d'une zone située au sud du boulevard René-Lévesque et à l'ouest de la rue Mackay**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social», l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

**ADOPTION DE PROJET**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à augmenter la densité de 3 à 4, dans un secteur tel que montré à l'annexe A, à des fins de logement social.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

43.02 1160607007

*Règlement P-04-047-177*

---

**CM16 1491**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex » / Tenue d'une consultation publique**

**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) » et son Document complémentaire quant à l'affectation et la hauteur maximale / Tenue d'une consultation publique**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

Avis de motion est donné par monsieur Francesco Miele de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel;

**ADOPTION DE PROJETS**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » et son document complémentaire quant à l'affectation et à la hauteur maximale, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;
- 2 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

43.03 1164869005

*Règlement P-16-082*  
*Règlement P-04-047-178*

---



Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 44.01 à 44.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM16 1492**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec**

Attendu qu'à sa séance du 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement d'Outremont a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 octobre 2016, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Outremont située au 530, avenue Davaar, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2007;

Il est proposé par M. Francesco Miele  
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction pour le lot identifié par le numéro 5 331 974 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1154328014

*Règlement 04-047-179*

---

**CM16 1493**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » pour autoriser une hauteur de construction de deux à huit étages sur un terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne**

La conseillère Marie Cinq-Mars s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Attendu qu'à sa séance du 8 août 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 septembre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2008;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier un secteur établi à la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 04-01, s'appliquant au terrain situé aux 2615 à 2865, avenue Van Horne - lots 2 173 811 et 2 173 812 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1160415002

*Règlement 04-047-180*

---

**CM16 1494**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie**

Attendu qu'à sa séance du 8 novembre 2016, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du plan concernant l'arrondissement de Ville-Marie;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 novembre 2016, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2006;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'arrondissement de Ville-Marie.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

44.03 1167199014

*Règlement 04-047-181*

---

**CM16 1495**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de permettre un nouveau développement sur l'ancien site industriel Armstrong, à des fins résidentielles et commerciales, situé au 6911, boulevard Décarie**

Attendu qu'à sa séance du 5 octobre 2016, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a donné un avis de motion de la présentation du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong;

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement à cette même séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 octobre 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5160, boulevard Décarie, 4<sup>e</sup> étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016, par sa résolution CE16 2009;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » visant à autoriser l'affectation « Secteur d'activités diversifiées » et de permettre une densité moindre sur la propriété voisine (6875, boulevard Décarie) afin de favoriser le prolongement de l'avenue Trans Island, et ce, en vue d'un nouveau développement cohérent sur l'ancien site industriel Armstrong.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

44.04 1160415003

*Règlement 04-047-182*

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.01 à 46.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM16 1496**

#### **Nommer le prolongement du boulevard Alfred-Nobel et la rue Grace-Hopper, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2011;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement du boulevard Alfred-Nobel au sud de la rue Alexander-Fleming, constitué des lots 5 647 207, 5 058 693, 5 291 725, 5 291 727 et d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la rue Grace-Hopper, rattachée au boulevard Alfred-Nobel et constituée d'une partie du lot numéro 5 291 729 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.01 1154521008

---

#### **CM16 1497**

#### **Nommer les prolongements des rues Jean-Gascon et des Outardes, dans l'arrondissement de Saint-Laurent**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2012;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue Jean-Gascon constitué des lots 5 282 501 et 5 791 583 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et le prolongement de la rue des Outardes constitué du lot 5 282 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1164521020

---

**CM16 1498**

**Nommer la bibliothèque Jacqueline-De Repentigny située à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, dans l'arrondissement de Verdun**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2020;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « bibliothèque Jacqueline-De Repentigny » la bibliothèque à l'intérieur du Centre culturel de Verdun, situé au 5955, rue Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.03 1164521023

---

**CM16 1499**

**Nommer le prolongement de l'avenue Goulet, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2013;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer le prolongement de la rue Goulet situé au nord de la rue Ontario Est constitué des lots numéros 1 567 999, 5 013 080, 5 013 081 et 5 013 082 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1154521009

---

**CM16 1500**

**Nommer la maison de la culture Claude-Léveillé, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2014;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer « maison de la culture Claude-Léveillée » la nouvelle maison de la culture située au 911, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

46.05 1164521016

---

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 46.06 à 46.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CM16 1501**

#### **Nommer les prolongements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2017;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les prolongements du boulevard De La Vérendrye, de la rue Gladstone et de la rue Pitt, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.06 1164521006

---

### **CM16 1502**

#### **Nommer parc Palomino-Brind'Amour le parc connu par le nom usuel de parc Villeneuve, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2018;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « parc Palomino-Brind'Amour » le parc actuellement connu par l'appellation usuelle de parc Villeneuve et correspondant au lot 5 198 062 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

46.07 1164521017

---

**CM16 1503**

**Nommer la rue Séverin-Lachapelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2015;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer rue Séverin-Lachapelle la nouvelle rue constituée du lot 5 210 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et aménagée entre les rues Lacasse et Beaudoin, au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.08 1164521018

---

**CM16 1504**

**Nommer la Tour-d'Aiguillage-Wellington, dans l'arrondissement du Sud-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2016;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « Tour-d'Aiguillage-Wellington » le bâtiment situé au 1230, rue Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.09 1164521015

---

**CM16 1505**

**Nommer la rue Jacqueline-Sicotte et le parc Leta-Graydon dans l'arrondissement de LaSalle.**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2019;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer « rue Jacqueline-Sicotte » la nouvelle rue qui sera aménagée entre les rues Bourdeau et Bouvier, au nord-est du boulevard Shevchenko, et constituée du lot 5 908 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que « parc Leta-Graydon » le parc situé à l'angle des rues Bouvier et Jacqueline-Sicotte et constitué des lots 5 749 208 et 5 749 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de LaSalle.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

46.10 1164521014

---

### **CM16 1506**

#### **Nommer les parcs Jovette-Marchessault et des Bourragans, dans l'arrondissement de Ville-Marie**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 2010;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer « parc Jovette-Marchessault » le parc public connu par l'appellation usuelle « P.A.Q. Ontario n° 19 » constitué du lot 1 567 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Plessis, entre le boulevard De Maisonneuve Est et la rue Logan, et « parc des Bourragans » le parc public connu par l'appellation usuelle « parc P.A.Q. Ontario n° 27 » constitué du lot 1 567 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Alexandre-DeSève, entre les rues Logan et La Fontaine, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

46.11 1164521004

---

### **CM16 1507**

#### **Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat**

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de désigner la conseillère Mary Deros, à titre de mairesse suppléante, pour les mois de janvier, février, mars et avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---



**CM16 1508**

**Nomination d'un deuxième vice-président et de membres au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 décembre 2016 par sa résolution CE16 1979;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- 1- de nommer Mme Sophie Beaudoin, architecte paysagiste, à titre de deuxième vice-présidente, pour une durée de 3 ans;
- 2- de nommer Mme Isabelle Giasson, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre, pour un premier mandat de trois 3 ans;
- 3- de nommer M. Patrick Marmen, chercheur et conseiller professionnel à la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM), à titre de membre, pour un premier mandat de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1160132009

---

Le leader de la majorité, M. Francesco Miele, rappelle aux membres du conseil que l'article 51.03 a déjà été adopté.

---

**Article 51.04 – Désignation – vice président du conseil**

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Francesco Miele

de retirer l'article 51.04 de l'ordre du jour, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* afin de permettre à l'opposition officielle de soumettre le nom d'une conseillère pour occuper le poste de la vice-présidence du conseil et ainsi respecter la parité homme/femme puisque la présidence est déjà occupée par un conseiller.

---

Un débat s'engage.

---

La cheffe de l'opposition officielle soulève une question de règlement pour expliquer qu'elle n'a pas à recevoir de leçon de féminisme de la part du maire de Montréal car le comité exécutif de son administration est loin de respecter cette parité.

---

**CM16 1509**

**Motion de l'opposition officielle pour l'amélioration de la résilience du métro**

Attendu que les usagers du métro de la Société de transport de Montréal (STM) font trop souvent les frais de ralentissements et d'interruptions de service, comme ce fut le cas en novembre dernier;

Attendu que le métro de Montréal est particulier parce qu'il est très faiblement maillé, ce qui empêche presque toujours la STM de prévoir un trajet alternatif en cas de panne;

Attendu qu'il manque environ 200 autobus à la flotte de la STM par rapport à son propre *Plan stratégique 2020*, ce qui l'empêche de compenser efficacement tout arrêt de service par des navettes temporaires, notamment aux heures de pointe;

Attendu que le faible nombre d'aiguillages sur le réseau du métro, notamment dans le réseau initial, force inutilement la fermeture de tronçons beaucoup trop longs en cas d'incidents localisés, notamment sur la branche Est de la Ligne orange, qui est la plus congestionnée;

Attendu que la panne majeure du 15 novembre qui a bloqué l'ensemble du réseau pendant 23 minutes est uniquement due à l'insouciance de la STM, qui a choisi de mettre à jour ses logiciels pendant les heures d'opération;

Attendu que la STM ne donne pratiquement aucun détail sur ses ralentissements et interruptions de service, et ne divulgue aucune donnée ouverte;

Attendu que la STM n'a pas profité de l'acquisition des voitures Azur pour étudier sérieusement l'implantation de portes palières qui empêcheraient physiquement les tentatives de suicide et les incursions en tunnel;

Attendu que la STM annonce très souvent une heure erronée de reprise du service, ce qui augmente le cynisme des usagers envers leur réseau de transport en commun;

Attendu que la STM ne compense jamais les usagers pour les impacts bien réels avec lesquels ils doivent composer en cas de retards majeurs;

Attendu que la STM a affirmé qu'elle « n'a aucune politique concernant les retards et n'envisage pas en implanter une »;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

que la Société de Transport de Montréal (STM) :

- 1 - présente au conseil municipal un rapport détaillé des ralentissements et interruptions de service du métro;
- 2 - élabore à court-terme un plan de résilience du métro de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Le conseiller Marvin Rotrand dépose des copies d'un article du Toronto Star du 18 décembre 2016 traitant du budget 2017, non responsable, du Toronto Transit Commission (TTC) ainsi que d'un article identifiant les noms des sociétés de transport et des villes faisant partie du Community of Metros (CoMET) et de Nova Group of metros.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, rappelle aux membres de s'assurer que leurs cellulaires soient toujours en mode silence dans la salle du conseil afin de ne pas perturber les travaux.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil demande au leader de la majorité, M. Francesco Miele, ainsi qu'aux élus de l'administration d'inscrire leurs noms au tableau s'ils souhaitent intervenir.

Le conseiller Sauv  utilise son droit de r plique.

Il est propos  par M. Francesco Miele

appuy  par M. Pierre Desrochers

de proc der   un vote   main lev e sur l'article 65.01.

Il est propos  par M. Fran ois Limoges

appuy  par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de proc der   un vote enregistr  sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Dorais, Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Thuillier, Ouellet, Sigouin, Ryan, Sauv , Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci, Shanahan, H nault, Pag  et Searle (23)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, M nard, Vall e, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapan , Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Cl ment-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier et Cinq-Mars (36)

**R sultat:** En faveur : 23  
Contre : 36

Le pr sident du conseil d clare l'article 65.01 rejet    la majorit  des voix, et il est

R SOLU

en cons quence.

65.01

---

### **CM16 1510**

#### **Motion de l'opposition officielle pour que Montr al devienne une Communaut  bleue**

Attendu que le projet « Communaut s bleues » du Conseil des Canadiens demande aux municipalit s d'adopter un cadre communautaire sur l'eau en :

- 1) reconnaissant l'eau comme un droit de la personne;
- 2) faisant la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux us es financ s et exploit s par le secteur public et lui appartenant;
- 3) interdisant la vente d'eau embouteill e dans les  tablissements publics et lors d' v nements municipaux;
- 4) interdisant la fluoration de l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit   l'eau permettrait de pr munir la Ville de Montr al contre une fixation des prix qui limiterait l'acc s   l'eau potable;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit   l'eau permettrait de veiller   ce que tous les r sidents aient acc s   des quantit s suffisantes d'eau propre et s curitaire;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de fournir aux citoyens les renseignements sur leur approvisionnement en eau et sur le fonctionnement de leur service d'approvisionnement en eau;

Attendu qu'une reconnaissance municipale du droit à l'eau permettrait de promouvoir la conservation, le traitement, la réutilisation de l'eau et la protection des sources afin d'améliorer la qualité et la quantité d'eau;

Attendu que la propriété et l'exploitation publique des réseaux d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées ont amélioré l'accès à l'eau et sa qualité au cours des 100 dernières années;

Attendu que la Ville de Montréal produit une eau de qualité, facilement disponible dans tous les établissements publics;

Attendu que le fluor peut entraîner des effets néfastes sur la santé, allant de la fluorose dentaire au risque de cancer des os, qu'il est bioaccumulable et qu'on ignore son effet sur la flore et la faune;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Alex Norris

que le comité exécutif :

- 1 - adopte par résolution les trois grands principes du cadre communautaire sur l'eau du programme « Communautés bleues »;
- 2 - demande à la Direction de l'eau de prendre les actions nécessaires pour que la Ville de Montréal devienne une Communauté bleue.

---

Un débat s'engage.

---

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, demande au leader de l'opposition officielle, M. François Limoges, de retirer le mot « faux » utilisé lors de son intervention. M. Limoges le remplace par les mots « peu exact ».

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil demande au conseiller Jeremy Searle de retirer le mot « *disgusting* » utilisé lors de son intervention et invite le conseiller à la prudence dans ses propos. Le président du conseil mentionne également au conseiller Searle que les accusations sont inacceptables dans cette enceinte et il lui demande de poursuivre avec beaucoup plus de retenue.

---

Le débat se poursuit.

---

Le président du conseil réitère sa demande au conseiller Searle de cesser les accusations envers les autres élus.

Le conseiller Sylvain Ouellet utilise son droit de réplique.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur l'article 65.02.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24  
Contre : 35

Le président du conseil déclare l'article 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

Le maire M. Denis Coderre souhaite un joyeux temps des fêtes et une bonne et heureuse année à tous les membres du conseil et réitère ses félicitations à la cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, pour son élection. La cheffe de l'opposition officielle souhaite, à son tour, de joyeuses fêtes et une bonne année à tous les membres du conseil et également à tous les citoyens. Pour terminer le président du conseil, M. Frantz Benjamin, offre également ses meilleurs vœux à tous pour l'année 2017.

---

À 16 h 01, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

---

---

Frantz Benjamin  
PRÉSIDENT DU CONSEIL

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Denis Coderre  
MAIRE

**ANNEXE – ARTICLE 7.07**

**DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2013 – 2017**  
**Conseillers municipaux – 2016**  
**Le 19 décembre 2016**

---

**Chitilian, Harout, Coderre, Denis, Desrochers, Pierre, Gauthier, Manon, Rouleau, Chantal**

**ANNEXE - ARTICLE 7.08**

**INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2013 – 2017**  
**Conseillers municipaux – 2016**  
**Le 19 décembre 2016**

---

**Barbe, Manon, Cloutier, Jean-François, Deros, Mary, Desousa, Alan, Lefebvre, Elsie, Miele, Francesco, Norris, Alex, Rossi, Chantal**